



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 25 AVRIL 2018

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-037 / 3-2-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 19 avril 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 24 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, M. CHASSON, J. COUTURIER, G. FAVRE, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, Al. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL.

**Représentés :** A. BLANCANEUX, M. DE JAHAM, A. FAVIER, J. FORTE, A. GAL, D. ZAMBON.

**Absents :** Y. AIFA, N. CHARLETY, A. COLLIN.

La secrétaire de séance désignée est Brigitte PARIS.

---

**OBJET : PATRIMOINE FONCIER : Vente d'une emprise de sol cadastrée AW 310 à CM-CIC SERVICES**

---

Rapporteur : Martine Chasson

**EXPOSE :** L'agence de Voiron du CREDIT MUTUEL a programmé l'extension de ses bureaux situés dans l'immeuble Centre Gare, avenue des Frères Tardy. Dans ce cadre, l'organisme bancaire a sollicité l'acquisition à la Commune de Voiron d'une emprise de sol d'une contenance de 113 m<sup>2</sup>, à valoir sur la parcelle cadastrée AW 274. Ce sol se trouve à l'arrière de l'immeuble Centre Gare et est en nature de petit espace vert.

Préalablement à son attribution, la parcelle a fait l'objet auprès des riverains, d'une proposition d'acquisition au mieux-disant en application de l'article L112-8 du code de la Voirie Routière.

La parcelle découpée objet de la vente est cadastrée AW 310.

Le prix fixé de gré à gré entre les parties se monte à 25 000 euros.

### PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du mardi 17 avril 2018,

Vu l'avis de France Domaine en date du 08 mars 2018,

... / ...

*Voiron, ville porte de Chartreuse*

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De prononcer le déclassement du domaine public de la parcelle AW 310 et son versement dans le domaine privé communal
- D'approuver les conditions de la vente de la parcelle AW 310 à CM-CIC SERVICES au prix de 25 000 euros,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Yves Allardin, premier adjoint au Maire de Voiron ou tout adjoint dans l'ordre du tableau, à signer l'acte correspondant.

**DECISION : La proposition est ADOPTEE à l'UNANIMITE (30 POUR)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,



*Julien Polat*  
Julien POLAT